

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Je soussigné, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la commune de Mennecey, certifie qu'il y a lieu de modifier, suite à une erreur matérielle, le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2022.

Il faut lire dans le tableau des votes : **32 votes pour et 1 absence**

Au lieu de : 33 votes pour et 1 absence

Mennecey, le 21 décembre 2022


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Vice-Président de la Région Ile-de-France



La séance est ouverte à 18h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

Monsieur le Maire – Le quorum étant atteint et puisqu'il est dix-huit heures passées de quarante-cinq minutes, vous avez pu prendre connaissance des délégations. Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet dernier, y-a-t-il des remarques ? Des demandes de corrections ? Non ? Pas d'objections à l'adoption de ce PV ? Il est donc adopté.

Il convient de désigner un secrétaire de séance et j'ai eu la candidature de Julien MARTINAUD, y-at-il d'autres candidats ? Non, Julien MARTINAUD est donc secrétaire de séance à l'unanimité et je vais tout de suite passer la parole à Carina COELHO concernant le serment de jumelage avec une commune portugaise.

1-AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Carina COELHO

1.1 – Serment de jumelage entre les communes de SAO JOAO DA PESQUEIRA et de MENNECY

Madame Carina COELHO - Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez la majorité municipale souhaitait développer le jumelage de la commune et notamment avec le Portugal, depuis plus d'un an maintenant nous échangeons avec la ville de Sao Joao Da Pesqueira et son exécutif. Pour vous situer cette commune se situe sur les rives du Douro en plein cœur de la première région viticole et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle s'étend sur 266 km², elle représente le plus le Portugal à l'international. En mars dernier, nous avons reçu la délégation de cette commune et nous sommes à notre tour allés les rencontrer en juillet. Les échanges ont été concluants et pour pérenniser cette amitié entre nos deux communes il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le serment de jumelage avec la ville de Sao Joao Da Pesqueira, au Portugal.

Monsieur le Maire – Bien, notre commune ainsi que vous le savez a plusieurs jumelages et coopérations décentralisées à ce jour. Le jumelage le plus ancien qui aujourd'hui d'ailleurs, a un petit peu de mal à vivre est avec nos jumeaux anglais de Countesthorpe puis le jumelage avec Renningen qui est extrêmement dynamique qui malgré la période de COVID et de ralentissements liés à la pandémie, n'a pas perdu de vigueur, avec l'avantage d'être relativement proche de Mennecy. Un troisième jumelage qui a été créé, il y a de cela maintenant quelques années, à la fin du mandat de Joël MONNIER avec Occhiobello. A noter d'ailleurs que ces trois communes se sont jumelées entre elles les unes les autres, c'est-à-dire que les allemands et les italiens ont été amenés à se jumeler, puis une coopération décentralisée créée en l'an 2000 avec Boni au Mali qui pour le coup, du fait de la situation absolument dramatique connue par ce pays depuis maintenant quelques années est en schéma de ralenti, il y a toujours une activité associative pour essayer d'accompagner et d'envoyer quelques moyens là-bas mais la réalité des choses est qu'il n'y a plus depuis plusieurs années déjà d'échanges possibles et je ne suis pas convaincu malheureusement que la situation dans ce pays facilite les choses dans les semaines ou les mois qui viennent. Il vous est donc proposé aujourd'hui de créer un nouveau jumelage qui correspond à une demande forte d'une partie de la communauté menneçoise d'origine portugaise. Effectivement, nous sommes sur une commune un peu plus petite que Mennecy en population mais beaucoup plus étendue territorialement qui, je pense, est quelque chose qui peut faire du sens au jumelage qui vous sera proposé en signature à l'occasion du même week-end que le marché de Noël. Je tenais à remercier Carina pour le travail de portage de ce dossier qui a été fait depuis maintenant bientôt un an et demi pour pouvoir avancer sur ce qui est une belle opportunité qui fait du sens pour beaucoup de menneçois. Voilà, y-a-t-il des questions ou des interrogations ? Non, je mets aux voix cette délibération, y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Hé bien bloquez, on n'a pas encore les horaires complets mais nous serons sur une signature officielle de ce jumelage le week-end du marché de Noël, donc dernier week-end de novembre, à noter dans vos agendas et je passe toute suite la parole à Claude GARRO pour les points financiers.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

2. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

2.1 - Décision Modificative N°1

Monsieur Claude GARRO - Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, trois délibérations à caractère financier à vous présenter ce soir, la première décision modificative à notre budget primitif 2022, l'approbation du rapport de la CLECT de la CCVE et un aménagement des tarifs de notre grille tarifaire des services municipaux.

Je vais commencer par la décision modificative numéro 1. Vous savez tous ce que c'est maintenant, il s'agit d'un ajustement des dépenses et des recettes en cours d'exécution du budget du fait d'évènements nouveaux survenus tant en dépenses qu'en recettes bien sûr, vous avez reçu le document, nous l'avons examiné en commission des finances, je vais vous le détailler et je répondrai à vos questions éventuelles.

Donc cette décision modificative numéro 1 au budget primitif 2022 est équilibrée comme le budget bien évidemment à hauteur de 956 058 € en matière d'investissement et à 568 329 € en matière de fonctionnement.

Concernant tout d'abord la section investissement, nous comptons parmi ses 956 000 €, 452 377 € de dépenses nouvelles et réelles, nous y trouvons tout d'abord le remboursement du capital de notre emprunt 2022 pour 41 667 €, 15 000 € de frais d'études concernant la maison des savoirs qui sera installée prochainement dans l'ancienne Gendarmerie. Enfin quand je dis prochainement c'est d'ici un an, un an et demi, une subvention culturelle dans le cadre de la loi SUEUR pour 101 000 €, un crédit concernant une préemption, c'est-à-dire dans le cadre d'une DIA pour un local situé 7 rue de Milly, pour 159 750 €, 5 000 € de commission d'agence concernant l'achat du terrain rue de la Sablière, 20 000 € de travaux en mairie centrale, qui ont eu lieu ici même, 55 000 € de travaux supplémentaires, de travaux en cours concernant Paul Cézanne pour 30 000 €, c'est-à-dire la voirie et les espaces verts et 25 000 € complémentaires concernant l'îlot fraîcheur du Centre Commercial de la Verville. Nous avons ensuite 20 755 € concernant une station de travail pour la PM, ça concerne les dépenses diverses des forces de sécurité intérieure mais il y a une subvention en regard, 3 600 € pour la modification du système de pointage de la crèche. Là également une dépense subventionnée, 4 000 € de complément véhicule électrique PM, subventionné, 12 960 € d'achat de nouveaux barnums, et enfin 13 645 € pour l'achat de capteurs de CO2 dans les écoles, également subventionné.

Alors en matière de recettes d'investissement, nous avons 18 490 € pour solde de la subvention du fond interministériel de prévention de la délinquance pour la station de travail de la PM, 2 424 € de subvention CAF pour le système de pointage de la crèche, 13 645 € de subvention de l'Éducation Nationale concernant les capteurs de CO2, un financement à 100 %, 29 932 € c'est le produit des amendes de police qui nous est notifié en cours d'année, que nous n'inscrivons d'ailleurs jamais en BP puisque nous n'en connaissons pas le montant et enfin 417 385 € c'est la cession du terrain au cinéma, c'est la traduction comptable de la délibération que nous avons pris au mois de juillet dernier. Et pour équilibrer cette section à hauteur des 956 058 €, nous faisons un virement d'équilibre depuis la section de fonctionnement de 289 943 €.

J'en viens maintenant à la section de fonctionnement de cette DM 1 qui s'établit à 568 329 € de dépenses nouvelles. Nous trouverons là principalement 210 000 € de complément de rémunération suite aux décisions gouvernementales de hausse de 3.5% du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022, 11 767 € de location de barnums complémentaires pour diverses manifestations, 16 119 € de complément de location de bennes et de traitement des déchets en direction de la CCVE, 13 000 € ce sont des granulats pour les revêtements de sol au stade Alexandre RIDEAU, non prévu au BP, 5 000 € pour des réparations de matériel roulant aux ateliers municipaux, 10 000 € ce sont les intérêts de notre emprunt 2022, 2 500 € ce sont des titres annulés sur exercices antérieurs et enfin 6 003 € c'est une perte de recettes : c'est la différence entre ce que nous avons budgété en matière de DGF et ce que nous avons effectivement perçu. Enfin, dernière dépense de fonctionnement, ce sont les 289 943 € de virement à la section d'investissement pour assurer son équilibre.

Nous avons également des recettes nouvelles de fonctionnement, à hauteur de 152 422 € c'est un complément de versement de la CAF pour nos différents structures, 16 013 € c'est un complément d'impôt sur les revenus supplémentaires de 2021, 12 000 € c'est un complément de taxe locale sur les publicités extérieures, 1 378 € c'est un complément de dotation nationale de péréquation, tous ces compléments sont par rapport au BP bien sûr. 21 502 € : autres produits de gestion, on trouve là la prime pour le bonus écologique sur le véhicule de la PM à hauteur de 4 000 € et des compléments de remboursement d'assurance pour 17 502 €. Enfin dernière écriture en recette : 41 575 € ce sont des annulations de rattachement, on y trouve par exemple 9 000 € pour le diagnostic amiante qui n' a pas été effectué ou 10 000 € qui avaient été prévus pour les vœux au personnel qui ont été annulés cette année du fait des conditions médicales.

Voilà comment se présente notre DM 1 pour l'exercice 2022, y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

2.2 - Approbation du rapport de CLECT de la CCVE du 30 juin 2022

Monsieur Claude GARRO - Deuxième délibération ça concerne l'approbation du rapport de la CLECT, sous ce sigle un peu barbare se trouve une commission qui est basée au sein de la CCVE et qui est chargée d'examiner la valeur des compétences transférées. Là en l'espèce, c'est une réunion qui a eu lieu le 30 juin 2022, ça concerne la vidéo protection, compétence dans laquelle la commune n'est pas impliquée. Nous n'avons pas transféré cette compétence mais lorsqu'il y a une réunion de la CLECT toutes les communes sont invitées à participer, nous avons un avis à donner est-ce qu'on est pour, est-ce qu'on est contre ? En fait nous ne sommes pas concernés directement, nous n'avons aucune incidence, notre dotation de compensation reste fixée à 2 100 000 € comme les années précédentes, c'est notre seconde recette budgétaire après les impôts locaux. Pour information bien que nous ne faisons pas partie de cette compétence, nous avons 12 cameras d'entrée de ville qui nous ont été financées par la CCVE et qui dans le cadre de cette convention nous sont aujourd'hui rétrocédées, nous en sommes déjà propriétaire.

Nous vous suggérons de voter pour cette décision qui concerne toutes les autres communes sauf : Mennecy. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote et d'approuver cette demande de la CLECT, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

2.3 - Modification de la grille tarifaire des services municipaux

Monsieur Claude GARRO - Dernière délibération à caractère financier pour ce soir en ce qui me concerne : la modification de la grille tarifaire des services municipaux, modifications par rapport au vote que nous avons fait au mois de juillet dernier. La première modification concerne les tarifs d'accueil de ALSH et la garderie du soir pour les maternelles. Là il s'agit de rectifier une erreur matérielle, le montant qui avait été proposé était erroné et ça concerne les projets d'accueil individualisés : ce sont les familles qui envoient des enfants à la cantine dans ces deux structures, ou pour les goûters du soir mais ce sont les familles qui apportent le repas parce les enfants ont des allergies par exemple, ceci dits les familles paient une quote-part de frais fixes de fonctionnement, les frais de personnel ou les frais généraux des structures qui les accueillir. Donc la nouvelle somme a été intégrée.

En ce qui concerne le conservatoire à rayonnement communal, il vous est proposé d'appliquer le tarif des cours collectifs au cursus « harmonie » ce qui est tout à fait logique. Là ça correspond donc à une diminution du cout par rapport à ce que nous avons voté au mois de juillet. Le troisième point qui figure dans cette délibération c'est l'actualisation du prix du stère de bois coupé, non livré, au prix de 55 €, vous savez que les habitants peuvent se procurer du bois coupé dans le parc de Villeroy, on n'en vend pas énormément mais on avait un tarif très ridicule qui remontait à 1987, donc on vous propose de le porter à 55 € le stère de bois coupé, non livré.

Voilà les deux modifications et l'adjonction concernant les tarifs municipaux, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

3.1 – Location d'un local commercial pour la création d'une boutique éphémère en centre-ville

Monsieur le Maire – Merci beaucoup Monsieur GARRO, Madame ANNABI aurait souhaité vous parler de la location d'un local commercial afin d'y créer une boutique éphémère. En l'espèce, il s'agit de l'ancien magasin de cycles de la rue de Milly qui a fermé ses portes il y a de ça quelques mois dont l'ensemble du bâtiment a été racheté par un couple. Une partie pour son habitat propre et une partie sur le volet commercial qui pour tout dire n'avait pas forcément d'horizon, à un an, un an et demi, deux ans, de remise en location pour cause notamment d'effectuer des travaux sur la partie commerciale. La commune y a vu une opportunité de pouvoir développer quelque chose que nous souhaitions porter depuis déjà longtemps, au travers d'une boutique éphémère, il vous est donc proposé un bail commercial avec les propriétaires, d'une durée d'un an, le temps de leur laisser eux même développer éventuellement d'autres projets ou pas, et l'on verra au terme de cette année si l'on proroge ou non. D'autre part, il convient d'autoriser la commune à contractualiser avec des porteurs de projets : commerçants, artisans, artistes qui, sur un temps donné, sur un week-end ou une quinzaine pourront être amenés à venir utiliser ce local pour y présenter leurs produits et les vendre. L'objectif de la commune au travers de cela est non seulement de garder une attractivité commerciale en centre-ville mais également de conserver des locaux commerciaux. Je rappelle que nous avons une attention tout à fait particulière sur le centre-ville, que ça été il y a déjà quelques années de cela le rachat de l'ancien immeuble où était NO-STRESS, afin de pouvoir notamment y garder une activité commerciale choisie avec l'installation de L'ÉPI DES MARAIS. Cette réflexion se poursuit sur des locaux commerciaux en cours de cession sur la rue de Milly, et que pour nous le point essentiel est de pouvoir maîtriser le foncier commercial du centre-ville. Il est extrêmement rare quand on parle de centre-ville, c'est un centre-bourg, c'est un centre-village, c'est ce qu'était Mennecy avant la seconde guerre mondiale : un bourg rural de 2 000 d'habitants avec une vingtaine de pas de portes commerciaux situés autour de la mairie et dans le démarrage des rues adjacentes donc il est important pour nous de maîtriser ce foncier-là progressivement. C'est aussi quelque chose qui vient s'inscrire dans cette dynamique et qui permettra à un certain nombre de personnes qui n'ont pas forcément vocation, qui n'ont pas forcément la possibilité pour l'instant d'être commerçant sédentaire

à part entière, et bien de pouvoir venir présenter, vendre, céder, faire de l'activité, voilà tout ce dont Dora aurait aimé vous parler avec beaucoup plus de talent et de charme que moi mais malheureusement elle se soigne. Y-a-t-il des questions ? Non, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté et je vous en remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

4. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jouda PRAT

Monsieur le Maire – Je vais passer la parole à Jouda PRAT pour la présentation du Plan Vélo, en précisant que c'est un travail énorme qui a été porté par Jouda en lien et en collaboration avec beaucoup de services et d'élus municipaux qui se sont investis sur ce sujet avec elle, avec les associations, avec les usagers et les aficionados du cycle et des cycles sous toutes leurs formes, qu'au travers de ce plan, c'est une volonté extrêmement forte de la commune de pouvoir agir de manière coordonnée, utile et lisible, mais j'en ai déjà beaucoup trop dit, Jouda je te passe la parole.

4.1 – Plan vélo - approbation du plan d'actions 2023-2027 et autorisation de solliciter les subventions auprès des financeurs

Madame Jouda PRAT - Merci Monsieur le Maire, bonsoir, alors il s'agit de l'approbation du Plan Vélo 2023-2027 et d'une autorisation de solliciter les subventions auprès des financeurs.

Avec la collaboration des associations et des habitants, la commune a entrepris en 2019 et 2020 une réflexion sur l'amélioration du réseau cyclable existant dans le cadre d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont permis d'établir un pré-diagnostic, c'est sur la base de ce pré -diagnostic qu'un cabinet d'étude a réalisé un diagnostic complet afin de proposer des solutions opérationnelles dans un schéma directeur de déplacement doux, à savoir un plan d'action avec programmation des travaux à réaliser sur plusieurs années. L'objectif consiste à obtenir un réseau cyclable sécurisé et continu, cohérent et qualitatif, offrant un meilleur partage de la voirie aux modes actifs. Il s'inscrit dans le cadre du Plan-Vélo du Conseil Départemental de l'Essonne et du schéma directeur des aménagements cyclables de la CCVE. Le Plan-Vélo vise à faciliter des déplacements du quotidien en favorisant la pratique du vélo dans une démarche de développement durable au service de la transition énergétique. Ce plan est basé sur la recherche de pistes sécurisées et reliées entre elles, connectées à la gare et aux principaux équipements publics et il est doté d'une offre de stationnement renforcée. La programmation de travaux à réaliser est prévue sur plusieurs années, à savoir 5 ans. Alors s'il vise à améliorer les pistes cyclables, il a également pour but d'installer une « culture vélo » afin d'être en phase avec la loi LOM de 2019. Il y a une phrase qu'il faut retenir : ce qui a été dit, c'est que le vélo doit être considéré comme un véritable mode de transport, au même titre que la voiture. Aussi la

sensibilisation et la communication sont prises en compte et le plan est estimé à 18 000 € par notre cabinet d'étude. Bien sûr comme tout plan d'action, il y aura un suivi et une évaluation. Les travaux d'aménagement, la communication et la sensibilisation de l'ordre de 1 785 701 € TTC sont éligibles à des subventions conséquentes auprès de nos partenaires financiers. Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan d'action sur 5 ans, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de nos financeurs et à signer les documents s'y rapportant.

Y-a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? donc adopté à l'unanimité.
Merci.

Monsieur le Maire – Merci Jouda pour cette présentation et plus encore pour le travail qui a été fait et celui qui sera porté avec l'ensemble de tes collègues impliqués à tes côtés sur ce sujet.

Jouda PRAT – Je tiens à remercier Madame MONTEIRO pour son efficacité et surtout, c'est une dame qui est très réactive, alors merci Madame MONTEIRO.

Monsieur le Maire – Merci de ces remerciements Madame la rapporteur, et je vais tout de suite changer de secteur et passer la parole à Madame RAYMOND concernant la petite-enfance.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

5. SCOLAIRE -JEUNESSE-ENFANCE

Rapporteur : Audrey RAYMOND

5.1 – Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (ex RAM) 2022-2024

Madame Audrey RAYMOND – Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, ce soir j'ai donc deux délibérations à vous soumettre, la première porte sur le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, anciennement dénommé RAM :

Conformément aux dispositions de la loi 2020-1525 dite ASAP du 7 décembre 2020 et au décret du 25 août 2021, il appartient aux gestionnaires d'un Relais Assistants Maternels (RAM) devenu Relais Petite Enfance (RPE) de refondre le projet de fonctionnement afin de remplir les missions afférentes à ce nouveau statut.

Les missions sont les suivantes :

- *Tout d'abord, participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles,*
- *Deuxièmement, offrir aux assistants maternels et, le cas échéant aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévu par la charte nationale mentionnée à l'article L214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent,*
- *Troisièmement, faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et d'informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques qui sont confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues,*
- *Quatrièmement, accompagner les assistants maternels dans leurs démarches quelles qu'elles soient,*
- *Cinquièmement, informer les parents ou les représentants légaux sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L214-1, individuels et collectifs, présents sur le territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant par le comité départemental des services aux familles.*

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de fonctionnement du RPE ci annexé.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

5.2 – Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la commune et l'association SUPER MAM'CY

Madame Audrey RAYMOND – Le deuxième point porte sur la convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la commune et l'association SUPER MAM'CY.

La Commune, sur autorisation du bailleur, met à disposition d'une association, dénommée SUPER MAM'CY, des locaux situés au 14 avenue de Villeroy dans la Résidence Edouard GAURAZ, qui ont été entièrement rénovés aux frais de la collectivité afin d'accueillir de jeunes enfants sous un statut associatif de Maison d'Assistants Maternelles.

Le Conseil Municipal, en séance du 17 décembre 2021, a adopté une convention avec cette association fixant les modalités d'utilisation des locaux sur la base de la convention réalisée auparavant pour la précédente MAM, installée rue de l'Arcade.

Cette convention de principe visait à garantir également que les termes de la convention convenaient à l'association et que les investissements prévus en 2022 pour aménager les locaux seraient suivis du projet d'installation de l'association dans les locaux.

La capacité d'accueil de cette structure devait être initialement de 16 places pour 4 assistantes maternelles.

Cependant, au vu de la surface disponible et surtout de la nouvelle réglementation en vigueur, il s'agit d'un décret du 31 août 2021, l'espace ne pourra accueillir finalement que 3 assistantes maternelles et 12 enfants sur décision de la Protection Maternelle Infantile intervenue lors des visites avant travaux, courant mars 2022, et confirmée par une nouvelle visite, le 19 juillet 2022.

Aussi, afin de respecter la nouvelle réglementation et d'adapter le montant des loyers en conséquence, il convient de rédiger une nouvelle convention.

Il est demandé ce soir aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'association SUPER MAM'CY à compter du 1^{er} octobre 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire – *Oui, c'est une très bonne nouvelle avec l'ouverture de cette seconde Maison d'Assistants Maternelles sur la commune. Comme la première, dans des locaux municipaux aménagés à cet effet avec un tarif volontairement bas pour permettre à cette activité de se développer, avec une condition importante pour nous c'est que les assistantes maternelles s'engagent sur un pourcentage extrêmement important d'enfants de Mennecy accueillis. Une maison qui devrait ouvrir assez rapidement puisque nous avons eu l'agrément de la part des services du département qui a été donné cette semaine. Il reste les agréments individuels des assistantes maternelles qui devraient suivre. La date exacte d'ouverture va dépendre de ces agréments qui tombent en cascade, mais j'ai bon espoir que nous puissions avoir une ouverture effective de cette structure, dont les travaux se seront achevés comme prévu à la fin du mois d'août, dans le courant du mois d'octobre. Voilà, le plus tard possible serait dans le courant du mois de décembre si les délais d'agréments dans un monde sur-administratif faisait qu'il soit incapable de trouver la bonne personne avec le bon tampon pour tamponner la bonne feuille. J'ose espérer qu'on n'en sera pas là et que les porteuses de projet qui sont extrêmement motivées pourront ouvrir rapidement cette structure, qui viendra faire du bien à tous les parents et les utilisateurs.*

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

6. CULTURE-VIE ASSOCIATIVE- ANIMATION

Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE

Monsieur le Maire – Nous passons au domaine des sports et de la vie associative, Monsieur RITA LEITE

6.1 – Subvention exceptionnelle à l'association « Elo r'Ali » pour le Trophée Roses des Sables

Jean-Marc RITA LEITE - Bonsoir, merci Monsieur le Maire, je vous propose ce soir deux subventions exceptionnelles, l'une concernant l'association « Elo r'Ali » qui participe au Trophée Rose des Sables. C'est un trophée 100% féminin, nous avons délibéré le 18 mars 2022 pour leur allouer une subvention de 500 €. Cette association est très active, participe à beaucoup de choses, elle vient de faire il y a trois jours un faux départ dans le parc de Villeroy avec les enfants du centre de loisirs. Ca leur a permis de découvrir un petit peu ce qu'était un départ de course on va dire, l'association intervient beaucoup au sein des accueils de loisirs également. Dans ce cadre-là, la municipalité a été contactée par l'association en nous demandant une aide supplémentaire pour pouvoir les aider à n'organiser encore pas mal de chose et pour pouvoir participer à ce rallye puisque comme vous le savez, le coût de la vie a bien augmenté et l'association demandait si on pouvait lui allouer une subvention de 250 € supplémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas ? Donc je mets au vote, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

6.2 - Subvention exceptionnelle à l'association « Club Informatique Menneçois »

Jean-Marc RITA LEITE – Pour cette deuxième délibération, cela concerne également une subvention exceptionnelle à l'association « Club Informatique Mennecy ». Le club est situé au sein du parc, dans les Orangeries et, une aberrance en fait, le club avait une mauvaise connexion internet. Pour un club informatique, c'est un peu compliqué pour donner des cours, donc l'association a fait la demande de raccord de la fibre à ses locaux et supporte totalement la charge de ceci, ça va leur permettre de développer leurs activités à destination des adhérents. Le club participe à la création de flyers et autres supports pour d'autres associations. C'est une association active qui nous a demandé si nous étions d'accord pour leur allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Est-ce que vous avez des questions ? Je n'en vois pas ? Je mets au vote, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, bonne soirée.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

Monsieur le Maire – Merci Monsieur RITA LEITE, Monsieur Xavier DUGOIN concernant la modification du tableau des effectifs.

7. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

7.1 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Xavier DUGOIN – Oui, merci Monsieur le Maire, effectivement une délibération bien classique qui a été vue favorablement le 14 septembre, et en commission technique et en commission had hoc, qui en l'espèce en fonction des besoins des services propose une transformation de postes. Comme vous avez vu c'est un nombre d'heures qui diminue pour un agent : de 16h30 à 8h et l'autre volet concerne la création de trois postes que vous avez également vu : un poste d'éducateur, un poste d'ingénieur territorial et un poste d'auxiliaire de puériculture. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas, donc je soumetts au vote, est ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc c'est adopté à l'unanimité

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Julie-Anne SAMAMA, Sandrine POLVERELLI, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Annie PIOFFET

Monsieur le Maire – Merci Monsieur le rapporteur, merci à toutes et tous de votre participation et à très vite, bon week-end.

La séance est levée à 19h30



Jean-Philippe DUGOIN
Maire de Mennecey
Vice-président de la Région Ile-de-France